SUPPRESSION DE PEUPLIERS SUR BERGES SUR LA COMMUNE DE MASSAIS (79150)

BOCAGE BRESSUIRAIS

La suppression des peupliers sur berges a pour objectif de limiter les chutes de peupliers et la formation d'embâcles lors de crues ou tempêtes. Elle permet également d'améliorer la stabilité des berges et de retrouver une ripisylve naturelle, parfois présente en sous-étage.

Coordonnées GPS :
Longitude : 444 002.7 m - Latitude : 6 660 429.4 m

Maître d'ouvrage : Agglomération du Bocage Bressuirais

Période de réalisation et durée des travaux : Les travaux d'abattages sont réalisés chaque année entre août et octobre.

Présentation des objectifs de l'action réalisée :

- stabiliser les berges,
- limiter la formation d'embâcles,
- restauration de la ripisylve (aulnaie-frênaie).

Coût total et financements du projet : le coût varie de 90 à 200 € HT par peuplier (au minimum 40 cm de diamètre) selon les difficultés d'abattage, la nécessité de les démonter, et la longueur des bois mis en tas (2 m ou 6 m). Ces montants comprennent donc l'abattage, le façonnage et la mise en tas.

Entreprise / Régie : les travaux ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE de LA VERRIE (85130).

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Intervention	Coût
Abattage et façonnage en 2 ou 6 m	90 à 200 € HT / peuplier

Stockage du bois avant déchiquetage

Informations sur les aspects administratifs

Les travaux se font dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argentonnais après avoir été déclarés d'Intérêt Général.
Une partie de la vallée de l'Argenton étant située dans un site NATURA 2000, une évaluation des incidences a été réalisée lors de la constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général.
La suppression des peupliers sur berges se fait sur la base du volontariat et dans le cadre d'une convention signée entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et le propriétaire, qui s'engage à ne pas vendre le bois et qui définit la destination du bois et la longueur de coupe :

- 2 m s'il le garde comme bois bûche,
- 6 m s'il le donne pour broyage

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Restauration très rapide de la stabilité des berges ; diminution du nombre d'embâcles et notamment des plus importants causés par des peupliers qui barrent entièrement la rivière ; utilisation du bois issu de l'abattage pour le chauffage (copeaux ou bûches).

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Modèle de convention accessible via le lien :
http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/300/convention_type%20abattage%20peupliers%20Agglo2B.pdf

Suivi mis en place :

La ripisylve est suivi dans le cadre des « indicateurs de suivi » mis en place en début et en fin de contrat, soit tous les 5 ans environ.

Commentaires :

Ce type de travaux permet de retrouver rapidement une ripisylve naturelle et facilite la suppression des peupliers, qui ne seraient pas enlevés par les propriétaires pour des raisons de coûts. La principale difficulté rencontrée est l'accès de la déchiqueteuse dans les zones encaissées de la vallée.

Soutiens financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Régional de Poitou-Charentes.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Guillaume KOCH - 05 49 65 99 59 – 06 31 26 66 37 - guillaume.koch@agglo2b.fr